

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE (BUDGET)
Le 29 janvier 2018 à 19h30

Ordre du jour

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Appel des conseillers, conseillère
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des prévisions budgétaires 2018.
- 5- Adoption des salaires 2018.
- 6- Taux de taxe de service et autres
 - 6.1 Règlement 2018-01 fixant le tarif pour le service d'eaux usées.
 - 6.2 Règlement 2018-02 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2008-14 et 2006-06 pour les infrastructures du traitement des eaux usées.
 - 6.3 Règlement 2018-03 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2002-04 et 2004-02, pour le raccordement des puits d'eau potable.
 - 6.4 Règlement 2018-04 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2000-06 et 2000-08 pour l'amélioration du réseau d'aqueduc.
 - 6.5 Règlement 2018-05 fixant le tarif pour le service d'aqueduc.
 - 6.6 Règlement 2018-06 fixant le tarif pour l'enlèvement des déchets et recyclage.
 - 6.7 Règlement 2018-07 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts du règlement d'emprunt 2010-08 pour la réalisation de travaux pour la reconstruction des services publics et de la chaussée, Route 148, rue Thomas et Lafleur.
 - 6.8 Règlement 2018-08 relatif au traitement des élus.
 - 6.9 Règlement 2018-09 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variable.
- 7- Période de questions
- 8- Levée de l'assemblée